

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**Conseil Municipal de la Ville de Dijon****Séance du 29 juin 2009****MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. BORDAT
Membres présents : M. MILLOT - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mlle KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLLE - M. PRIBETICH - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - Mlle MODDE - Mlle MASLOUHI - Mlle CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - M. OUAZANA
Membres excusés : Mme POPARD (pouvoir M. PRIBETICH) - M. BERTELOOT (pouvoir Mme C. MARTIN)
Membres absents : M. ALLAERT - M. BEKHTAOUI - Mme VANDRIESSE

OBJET**DE LA DELIBERATION****Quartiers de Pouilly et rue Angélique Ducoudray - Classement de voies dans le domaine public communal**

Madame Durnerin, au nom des commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations des 19 mai 2008 et 30 mars 2009, le Conseil Municipal a décidé d'engager les formalités administratives préalables au classement de voies situées dans les quartiers de Pouilly ainsi que de la rue Angélique Ducoudray, dans le domaine public communal.

Les voies concernées sont les suivantes :

- rue Angélique Ducoudray
- place Grandville (classement partiel)
- boulevard Winston Churchill (classement partiel)
- rue Edouard Manet
- rue Pierre-Joseph Magnin
- rue René Char (classement partiel)
- rue Gustave Flaubert (classement partiel)
- impasse Georges Sand
- rue Alain Fournier
- impasse Stéphan Zweig
- rue Alphonse Daudet (classement partiel)
- rue Marcel Proust (classement partiel)
- allée de la Première Division Française Libre
- rue Eric Tabarly
- allée Professeur Auguste Picard
- rue Commandant Cousteau
- rue Paul Emile Victor
- rue Docteur Henry Berger.

Les emprises sont teintées en gris sur le plan joint au rapport.

Ces voies, d'une longueur totale de 3,350 km, sont ouvertes à la circulation publique et leurs caractéristiques techniques permettent leur incorporation dans le domaine public communal. Ainsi, le linéaire total des voies communales et rurales s'établit respectivement à 332,396 km et à 30,146 km.

Au cours de l'enquête, qui s'est déroulée du 4 au 18 mai 2009 inclus, aucune observation n'a été consignée au registre d'enquête ni formulée au commissaire-enquêteur, qui a émis un avis favorable.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1- décider le classement dans le domaine public communal de diverses voies situées dans les quartiers de Pouilly ainsi que de la rue Angélique Ducoudray, telles qu'elles sont présentées dans le rapport et représentées sur le plan joint ;

2- m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



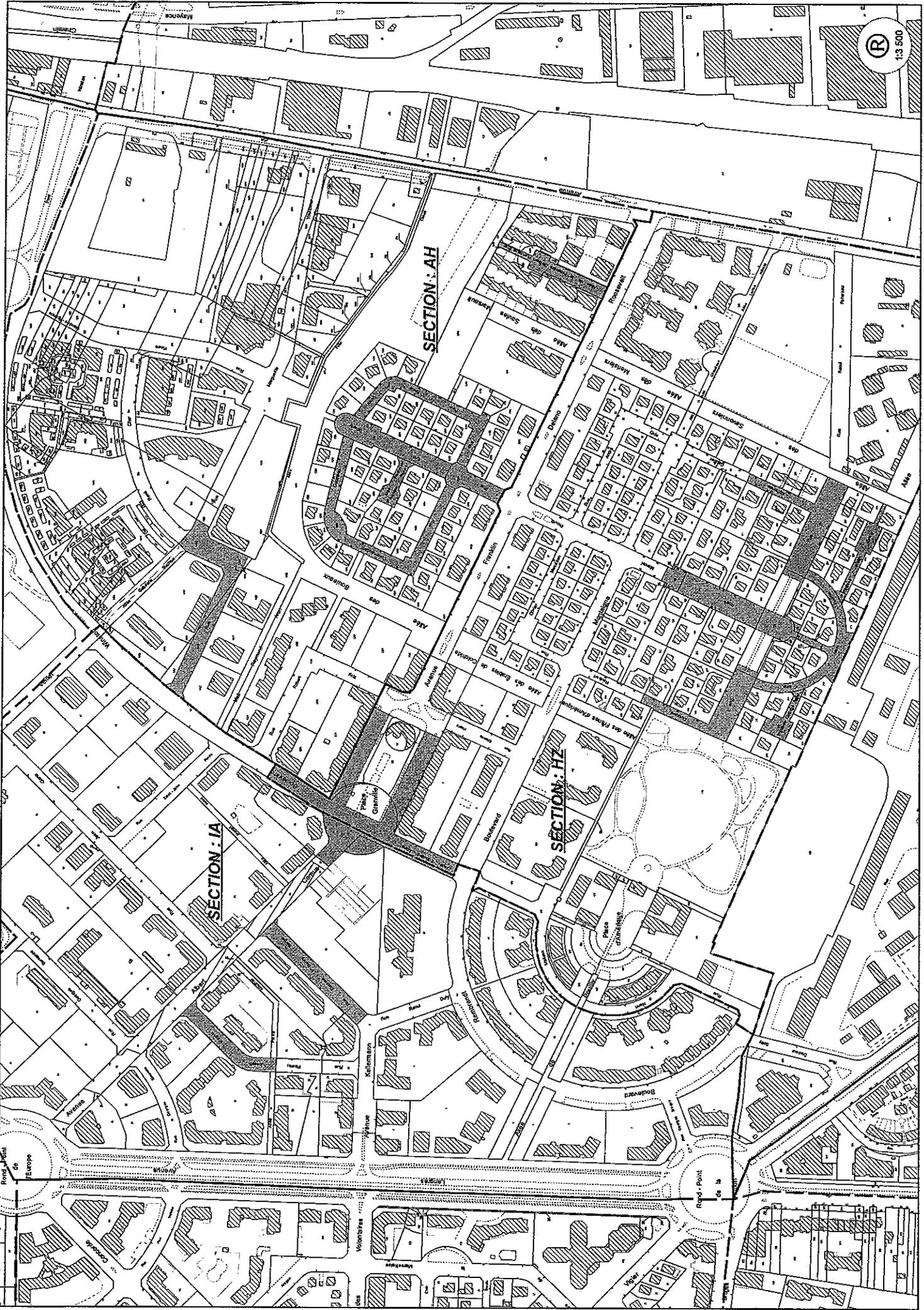
Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

07 JUIL. 2009



PUBLIÉ LE 7/07/09



SECTION : IA

SECTION : AH

SECTION : HZ

